RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01199
Numéro SIREN : 439 558 602
Nom ou dénomination : DIMOMIX

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/009817

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	8 400	2 383	6 017	5 621	396	7.05
	Concessions, brevets et droits similaires	10 881	10 881				
	Fonds commercial (1)	366 000		366 000	366 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	2 000 217	1 726 947	273 270	223 627	49 643	22.20
	Autres immobilisations corporelles	1 020 069	718 026	302 042	353 870	51 828-	14.65-
	Immobilisations en cours	34 000		34 000	9 704	24 296	250.38
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	809		809	809		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	25		25	25		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	39 935		39 935	46 950	7 015-	14.94-
	Total II	3 480 336	2 458 238	1 022 099	1 006 606	15 492	1.54
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	142 669		142 669	29 919	112 750	376.85
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 956 135	21 306	1 934 829	1 652 864	281 966	17.06
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 084		10 084	14 772	4 688-	31.73-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	446 353	95 175	351 178	482 750	131 572-	27.25-
	Autres créances	61 511		61 511	75 777	14 266-	18.83-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	66 691		66 691	504 769	438 078-	86.79-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	58 141		58 141	52 552	5 589	10.64
	Total III	2 741 585	116 481	2 625 104	2 813 403	188 299-	6.69-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 221 921	2 574 718	3 647 203	3 820 009	172 806-	4.52-

(1) Dont droit au bail 186 000
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2021 12	Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	16 492	16 492		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	33 290-	68 343	101 633-	148.71-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	81 518	101 633-	183 152	180.21
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	564 720	483 201	81 518	16.87
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	150 000	150 000		
	Provisions pour charges				
	Total III	150 000	150 000		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	336 975	350 000	13 025-	3.72-
	Concours bancaires courants	436 157	213 369	222 788	104.41
	Emprunts et dettes financières diverses	636	303 726	303 090-	99.79-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	564	134	430	320.70
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 790 700	1 888 389	97 688-	5.17-
	Dettes fiscales et sociales	361 217	427 426	66 208-	15.49-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 232	3 764	2 468	65.58
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 932 483	3 186 808	254 325-	7.98-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 647 203	3 820 009	172 806-	4.52-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 595 507	3 186 808		

DocuSign Envelope ID: A5B20035-F065-4077-9467-EA40E22B36C5

DIMOMIX
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 500.000 Euros
Siège Social : 04, rue René de Marne,
Technopole – Immeuble STOR,
97490 Sainte-Clotilde
RCS DE SAINT DENIS 439 558 602

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRIS DURANT L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Les vingt-quatre mars,
A treize heures trente,

L'Associé unique de la société DIMOMIX (ci-après la « Société »), INDIAN OCEAN COFFEE LTD, société de droit mauricien, dont le siège social est situé Industrial Park 1 c/o Scott & Co. Ltd, Riche Terre, île Maurice, immatriculée au *Registrar of Companies* sous le numéro C16140188, représentée par MONSIEUR TIM TAYLOR, s'est réuni en assemblée générale, par téléconférence, sur convocation faite par le Président.

- INDIAN OCEAN COFFEE LTD, représentée par Monsieur Tim Taylor, détenteur de l'intégralité des actions.

Etaient également présents :

- EXA Audit – Conseil, représenté par Madame Karine Jasmin, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société DIMOMIX,
- Monsieur Sebastian Taylor,
- Monsieur Matthew Taylor
- Monsieur Luigi Peccini,
- Monsieur Vivegah Thoplan,
- Monsieur Laurent Hoarau,
- Madame Ornella Bisquay du cabinet PLCJ LTD.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tim Taylor, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Luigi Peccini est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que l'actionnaire est présent ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation des comptes ;

2) Affectation des bénéfices ;

3) Questions diverses.

Le Président déclare la séance ouverte.

DocuSign Envelope ID: A5B20035-F065-4077-9467-EA40E22B36C5

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Approbation des comptes

Monsieur Luigi Peccini rappelle les difficultés auxquelles DIMOMIX a dû faire en 2021, année particulièrement difficile à La Réunion avec un fort impact du COVID-19 sur les activités (couvre-feu, aménagement des horaires, clients B to B fermés…). L'année a été marquée par les évènement suivants :

- Des offres promotionnelles ont été mises en place sur les trois périodes clefs : printemps, rentrée scolaire et fin d'année ;
- Développement de la gamme Vertuo a donné de bons résultats et a permis de récupérer de nombreux clients nouveaux ;
- Deux concurrents offrent désormais des capsules compatibles, Starbucks et Nescafé qui vient de se lancer sur ce marché. Nescafé est vendu pour l'instant plus cher, mais avec l'augmentation planifiée pour avril 2022 du prix des capsules Nespresso, les prix hors promotions seront similaires à ceux des concurrents. Après cette augmentation, aucune autre n'est prévue à moyen terme ;
- Le bonus de 100% prévu au contrat de franchise sera accordé à DIMOMIX, car l'ensemble des indicateurs de performance a été atteint ;
- Un septième point de vente a été ouvert à Canabady pour développer le secteur sud, jusqu'alors très peu desservi.

Le chiffre d'affaires a augmenté de près de 9% par rapport à l'année précédente et se solde avec un bénéfice de 81.518 euros. Les coûts ont augmenté de 6,6% et le total des produits a augmenté de 8,5%. Les frais de personnel représentent 18% du CA (en augmentation en raison de la fin des aides liées au chômage partiel cette année et de l'embauche de salariés pour gérer la nouvelle boutique).

Monsieur Laurent Hoarau précise que les dotations aux amortissements et provisions restent stables et qu'il y a peu de résultat exceptionnel. La totalité du compte courant d'associé a été remboursé, d'où une baisse de la trésorerie, mais au 30 septembre 2021, la société n'a plus de dettes envers le groupe, hormis quelques intérêts.

Monsieur Tim Taylor constate que si la société n'a pas atteint le budget prévisionnel, elle a connu une meilleure progression que sur l'année 2020, car l'année se clôt avec un profit et une augmentation du chiffre d'affaires.

Monsieur Luigi Peccini précise que le budget envisageait une forte croissance, qui a été ralentie par l'impact des restrictions sanitaires. Le secteur B to B a beaucoup souffert durant les six premiers mois de la période fiscale et beaucoup moins de touristes sont venus à La Réunion.

S'agissant des perspectives, mars 2022 repart de manière positive en B2B, si rythme continue sur cette dynamique il devrait permettre de compenser le déficit entre les prévisions et les réalisations sur les mois antérieurs (objectif 400.000+ capsules par mois contre 350.000 environ dans les faits). L'objectif actualisé pour la fin de l'année fiscale en cours est d'absorber les pertes des premiers mois. Monsieur Laurent Hoarau indique que DIMOMIX sera présente au Salon de la Maison qui se tient pour 9 jours à compter du 30 avril. L'objectif est d'y vendre 300 machines de la gamme Vertuo.

S'agissant des délais de paiements, les impayés au 30 septembre équivalent à 1,5 mois de crédit B to B, soit 3% du chiffre d'affaires hors taxes.

DocuSign Envelope ID: A5B20035-F065-4077-9467-EA40E22B36C5

Madame Karine Jasmin, Commissaire aux Comptes titulaire, n'a pas de commentaire particulier à émettre sur les délais de paiement et présente son rapport. Elle n'a relevé aucun problème de réconciliation entre le chiffre d'affaires issu des caisses et le chiffre d'affaires comptabilisé. La reconstitution du chiffre d'affaires à partir des stocks écoulés est également cohérent à quelques milliers d'euros près (correspondant aux dégustations, promotions…). Des améliorations sont possibles concernant la gestion des stocks par le prestataire externe de DIMOMIX, des écarts importants ayant été constatés entre les stocks théoriques et réel, pour des raisons de retard de mise à jour.

Monsieur Laurent Hoarau indique que les process ont été revus avec un inventaire tournant mensuel et que le prestataire a ajusté son stock.

Madame Karine Jasmin certifie les comptes et mentionne qu'il n'y a pas de risque de non-recouvrement client sans provision correspondante, et aucune anomalie particulière.

Monsieur Vivegah Thoplan prend la parole pour dire qu'il n'a jamais eu la possibilité de faire des visites physiques au prestataire, or cela joue un rôle important. La réouverture et la levée des restrictions sanitaires vont permettre d'y remédier.

Madame Karine Jasmin s'interroge sur un potentiel impact de la crise ukrainienne, s'agissant de la continuité d'exploitation et des problématiques éventuelles d'approvisionnement (notamment en aluminium).

Monsieur Laurent Hoarau indique que Nespresso a une usine en Ukraine pour les pièces détachées de la gamme Vertuo et que Dimomix essaie d'anticiper les achats.
Matthew Taylor précise qu'il ne voit pas de risque sur la continuité d'exploitation. La Russie est certes un des sites de production aluminium, mais Nestlé est une société conservatrice qui a plusieurs producteurs.
Monsieur Laurent Hoarau a malgré tout prévu d'anticiper sur les deux prochains mois pour commander un peu plus de pièces détachées que d'habitude.

Madame Ornella Bisquay fait enfin un point sur le contentieux actuellement en cours contre un ancien salarié de DIMOMIX. La Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion a donné gain de cause à DIMOMIX en appel, mais le salarié a formé un pourvoi en cassation.

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve ledit rapport du Président ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos qui font apparaître un bénéfice de 81.518 Euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associé unique donne aux mandataires et au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Affectation des bénéfices

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 81.518 Euros pour partie à la réserve légale, laquelle s'établit ainsi à + 18.903 Euros et pour partie au compte « Report à nouveau », lequel s'établit ainsi à + 45.817 Euros.

DocuSign Envelope ID: A5B20035-F065-4077-9467-EA40E22B36C5

- à la réserve légale	:	2 411€
- en report à nouveau	:	79 107 €
- en dividendes	:	0 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	500 000 €
- Réserve légale	:	18 903 €
- Report à nouveau	:	45 817 €
Situation nette	:	564 720 €

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution : Questions diverses

Le Président prend acte qu'aucune question diverse n'est soumise à l'assemblée générale.

Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus, l'actionnaire a dressé et signé le présent procès-verbal.

* *
*

DocuSigned by:
D0973410E04F426...

Le Président de l'assemblée
M. Timothy Taylor

DocuSigned by:
007B5AC375C84A7...

Le Secrétaire
M. Luigi Peccini

RAPPORT DU PRESIDENT – COMPTE CLOS AU 30/09/2021 - DIMOMIX

Société DIMOMIX SASU

Société au capital de 500 000 €
RCS N° 439 558 602
Siège social : 04, rue René Demarne – Immeuble STOR – Technopôle, 97490 Sainte-Clotilde

RAPPORT DU PRESIDENT
Sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2021

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2021 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Article 1 - Activité de la société

1.1 Evènements marquants de l'exercice

Evènement Covid-19

La société a continué à faire face en 2020/2021 à un état d'urgence liée a l'épidémie COVID-19. Plusieurs couvre-feux ont été instaurés pendant l'année ayant eu pour conséquence la fermeture de plusieurs clients en B2B et/ou des aménagements d'horaire en lien avec le télétravail et aussi dans les centres commerciaux.

Les deux secteurs de vente ont été impactés. Le canal B2B affiche -7% par rapport au budget volume établi. On observe malgré tout une croissance d'activité sur ce secteur de ventes par rapport à 2019/2020 lié à l'absence de confinement.

Le constat est le même concernant le secteur B2C pour lequel nous observons une croissance de chiffre d'affaires mais bien en dessous du budget prévu (-12%).

La continuité d'exploitation n'est pas compromise et cette crise n'a pas eu d'impact sur le patrimoine de l'entreprise.

Refacturation Allowances

Des offres promotionnelles sont effectuées chaque année dans le cadre de l'accord de franchise avec Nespresso France. Entre 50% et 100% des offres promotionnelles sont refacturées à Nespresso France.

Ces refacturations sont comptabilisées au crédit au compte de remise commerciale. Le montant de ces refacturations est enregistré pour l'année 2020/2021 pour un total annuel de 180 516€.

Bonus exceptionnel

Dans le cadre de l'accord de franchise, il a été comptabilisé en produit d'exploitation un bonus exceptionnel perçu pour un montant de 195 170€.

Ouverture d'un nouveau point de vente Canabady

Courant février 2021, notre société a ouvert un nouveau point de vente à Canabady Saint-Pierre (Centre Commercial Carrefour) en bail précaire jusqu'au 15 octobre 2021 date de la signature du bail commercial.

Cette ouverture a répondu aux objectifs suivants :
- de redynamiser le secteur SUD
- recruter de nouveaux membres
- fidéliser les clients du secteur avec une accessibilité meilleure que la boutique du centre-ville.

1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 10 499 556€ alors que pour l'exercice précédent, il était 9 659 460€, soit une croissance de +8,70%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de + 81 518€ soit +0.77% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 11 000 004 € contre 10 140 651 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de +8,47 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 10 928 485 € contre 10 242 284 € pour l'exercice précédent soit une hausse de +6,60%.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 1 914 557 et représentent 18,23% du chiffre d'affaires hors taxes. Nous enregistrons une hausse de 161 591€ soit +9,21 % par rapport à l'exercice précédent. Ceux-ci sont lié à plusieurs facteurs :

* reprise d'une activité normale et absence de chômage partiel
* embauche de nouveaux salariés pour le Corner de Canabady

- Les dotations d'amortissements et de provisions se sont élevées à la somme de 248 001€ et représentent 2,36 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de +81 518€ soit +0.77 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme):

Exercice 2019/20 :	1 078 068 -	3 186 807 =	-2 108 739
Exercice 2020/21 :	489 464 -	2 932 483 =	-2 443 019

Soit une diminution de 334 280€.

1.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Coronavirus : À la suite de l'exposition du nombre de cas de contamination, il a été mis en place un couvre-feu du 03 janvier 2022 au 28 février 2022 qui a impacté a nouveau négativement nos ventes dans les deux secteurs B2B et B2C.

1.5 Activités en matière de recherche et développement

Néant

1.5 Évolutions prévisibles de la situation de la société et perspectives d'avenir

La société envisage une croissance de son chiffre d'affaires pour 2021/2022 de +9,77% en axant son développement sur les points suivants :

- Accroitre le développement en B2B
- Impact positive sur 12 mois du nouveau point de vente Canabady
- Continuer à promouvoir notre nouveau système VERTUOLINE (notamment avec la reprise du Salon de la Maison ou nous seront présents) et maintenir notre positionnement sur la gamme ORIGINAL LINE.

Article 2 - Présentation des comptes annuels et des résultats de l'exercice

Les comptes annuels de notre société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Article 3 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à la somme de + 81 518€ en report à nouveau.

- à la réserve légale	:	2 411– €
- aux autres réserves	:	– €
- en autres répartitions	:	– €
- en report à nouveau	:	+79 107 €
- en dividendes	:	€

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	500 000 €
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	€
- Réserve légale	:	18 903 €
- Autres réserves	:	– €
- Report à nouveau	:	+45 817 €
Situation nette	:	564 720 €

Article 4 - Dividendes distribués antérieurement

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Article 5 - Dépenses somptuaires

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.
Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code.

Article 6 - Filiales et participations

6.1 Prises de participations au cours de l'exercice écoulé

Aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

6.2 Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant.

6.3 Actions d'autocontrôle

Au 30 septembre 2021, la Société ne détenait pas d'actions d'autocontrôle.

Article 7 - Informations sur les délais de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé ci-après le solde, par date d'échéance, des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs, à la clôture des deux derniers exercices.

Voir Annexe 1

Article 8 - Rapports du commissaire aux comptes

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion

Fait à SAINTE-CLOTILDE,
Le 01 mars 2022

LE PRESIDENT
TIMOTHY TAYLOR

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : DIMOMIX

Forme juridique : SASU

Numéro unique d'identification - (Siren) : 439 558 602

Représentée par :

Nom : HOARAU - Prénom : LAURENT

☐ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☒ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature



Le 26 octobre 2021